

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	72 (1992)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Déclaration de Monsieur Roland Dumas, Ministre d'état, Ministre des affaires étrangères
<b>Autor:</b>	Dumas, Roland
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-887251">https://doi.org/10.5169/seals-887251</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DECLARATION



**de Monsieur Roland Dumas,  
Ministre d'Etat,  
Ministre des  
Affaires Etrangères**

Les échanges commerciaux franco-suisse, en progression régulière de 1986 à 1990 (+ 33 %), ont diminué de 6 % en 1991 à l'image de la maussaderie du climat des affaires en Suisse et ailleurs. Ils ont cependant dégagé en faveur de la France un excédent très important de 14,8 milliards de FF, pour nous, le second dans le monde. Avec presque 11 % de part de marché, la France est le second fournisseur de la Suisse et, je le souligne, elle enlève une portion équivalente des exportations suisses.

La Suisse est ainsi notre huitième partenaire et le premier partenaire européen hors de la CEE. Elle absorbe 3,7 % de nos exportations, fournit 3,3 % de nos importations : et, pour illustrer l'importance de ces chiffres, je rappelle ici que ce commerce extérieur français constitue lui-même 6 % du commerce mondial, ce qui le place au quatrième rang.

Tout cela dit la richesse des liens que les entreprises ont su tisser entre nos deux pays. Si ces échanges sont développés dans tous les secteurs, leur répartition tient compte, naturellement, des caractéristiques propres de chacune de nos économies. Ainsi, la France réalise l'essentiel de son excédent dans le secteur agroalimentaire et le secteur énergétique. En revanche, dans le domaine industriel, les échanges sont beaucoup mieux équilibrés.

Dans le domaine agroalimentaire, la Suisse constitue un débouché très important pour nos produits agroalimentaires de haut de gamme manifestant par là son goût pour un certain art de vivre « à la française ». Même si, depuis quelque temps « la sensibilité écologique » des consommateurs suisses à certaines campagnes n'a pas été sans influencer la vente des foies gras français en Suisse. Heureusement pour les restaurateurs suisses, les touristes français sont moins touchés par les souffrances des truites, perches et autres feras bouillies « au bleu ».

Les échanges de produits industriels, qui représentent les 3/4 de nos exportations et la quasi totalité de nos importations, sont proches de l'équilibre, s'agissant des produits intermédiaires ; pour les produits industriels élaborés, ils laissent un excédent à la France grâce essentiellement aux véhicules automobiles et aux biens de consommation. On relèvera, là encore, un goût commun pour les produits de qualité. En revanche, les biens d'équipement laissent un avantage considérable à la Suisse dont les exportations sont ici supérieures de 50 % aux importations. Il n'existe sans doute guère d'entreprises françaises qui n'utilisent des machines suisses de haute technologie dont la valeur est reconnue depuis toujours dans le monde entier.

Mais dans les secteurs de pointe, notre capacité industrielle est reconnue aussi par nos amis suisses puisque Swissair, après avoir commandé 26 Airbus, va les équiper avec des moteurs développés conjointement par la SNECMA et General Electric et comportant une part importante de valeur ajoutée française. Cette excellence se manifeste aussi dans le domaine automobile et il faut espérer que les performances exceptionnelles de nos constructeurs en 1992 (Renault, champion du monde des constructeurs de Formule 1 ; Peugeot, champion du monde des voitures de sport et Citroën, vainqueur de l'éprouvant rallye Paris-Moscou-Pékin), se traduiront par une progression sensible de leurs ventes en Suisse, où ils ont d'ailleurs plutôt bien résisté à la récession. La qualité de la production automobile n'est pas l'exclusivité des constructeurs allemands et japonais.

L'interaction de nos économies se mesure aussi de façon probante par les installations d'entreprises de nos deux pays de l'autre côté de notre frontière commune. Entre 1988/91, les investissements directs français en Suisse et suisses en France ont laissé un léger excédent à notre pays

(+ 1,5 milliard de FF). Le résultat est inverse, et dans une proportion considérable (- 33 milliards de FF) pour nos investissements en portefeuille.

Tous les grands groupes industriels suisses et de très nombreuses entreprises moyennes, voire petites, ont des établissements en France. Les investisseurs suisses trouvent dans notre pays des conditions de production qu'ils jugent excellentes. La qualité de notre main-d'œuvre, ses coûts, les capacités d'adaptation et d'innovation de nos cadres, mais aussi la qualité de la vie en France, les attirent toujours nombreux.

Pour leur part, la majorité des 150 entreprises françaises qui ont ouvert des filiales en Suisse, l'ont fait pour se rapprocher d'un marché solvable important ou pour bénéficier, en particulier dans le domaine de la banque et des assurances, d'un savoir-faire et d'une implantation mondiale.

Ce constat pourrait paraître, à première vue, très satisfaisant ; mais la France ne saurait s'en contenter. Plus de 20 points de parts de marché suisse séparent la France de l'Allemagne. Cet écart s'explique en grande partie par la concentration de notre présence surtout en Suisse romande où vont 42 % de nos exportations, alors que 75 % du PIB de la Suisse est réalisé par la Suisse alémanique. Nos entrepreneurs doivent donc absolument redoubler leurs efforts dans cette partie de la Suisse. Les autorités françaises s'y emploient : notre ambassade recherche les occasions d'être présente en terre alémanique ; nos services d'expansion économique à Zurich ont été renforcés, notre représentation touristique y a été transférée, la DATAR vient d'y ouvrir une agence chargée de favoriser les investissements en France.

Nos échanges commerciaux que je viens d'analyser se sont développés sur des bases anciennes et claires définies notamment par l'accord bilatéral entre la Communauté et la

Suisse de 1972. Durant cette année 1992 qui va s'achever, nos négociateurs ont jeté les bases, avec l'élaboration du traité sur l'EEE, de relations qui pourraient être encore plus fécondes. Durant cette même année 1992, le Gouvernement fédéral a montré clairement ses objectifs à long terme en déposant le 26 mai 1992 la demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Suisse à la Communauté. Cette demande a été examinée favorablement à Lisbonne dans la perspective de négociations qui pourraient s'engager dès 1993.

Le résultat de la votation du 6 décembre sur l'Espace Economique Européen place évidemment la Suisse, mais aussi ses partenaires de l'AELE et de la CE, devant une situation nouvelle.

J'ai un profond respect pour la grande tradition démocratique de la Suisse et la décision du peuple souverain s'impose. Mais il ne serait de l'intérêt de personne de freiner le développement de notre coopération économique et de nos échanges commerciaux. Il faut donc aujourd'hui que les responsables gouvernementaux de tous les partenaires concernés recherchent des solutions qui permettent, dans le respect du choix du 6 décembre, qui évidemment singularise la Suisse parmi les autres membres de l'AELE, d'en limiter les conséquences économiques défavorables.

Quant à l'avenir des relations entre la Suisse et la CE, je vous rappellerai simplement les paroles du Président Mitterrand lors de sa visite officielle dans le Canton du Tessin en juin 1991, qui demeurent valables aujourd'hui comme hier : « La Suisse sera la bienvenue en Europe, si elle le veut et quand elle le voudra ». ■

R. H. Durm